



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°10-2017 – 9 mars 2017

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

Force Ouvrière est très attentive à la situation préoccupante dans la Branche Famille et a pris plusieurs initiatives, comme notre motion en CA en page 3, et dans le cadre de l'intersyndicale des Agents de Direction, la rencontre d'Alain Gautron avec le DG de la CNAF le mardi 7 mars

LETTRE OUVERTE A MESDAMES LES MINISTRES

**Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et
de la Santé**

**Mme Laurence ROSSIGNOL, Ministre de l'Enfance et des
Droits des Femmes**

Le 6 mars 2017,

Mesdames les Ministres,

Nous n'avons pas manqué d'être alertés sur la décision administrative qui a mis fin aux fonctions du directeur de la CAF du Bas-Rhin.

Si cette décision relève de la seule signature du directeur général de la caisse nationale des allocations familiales, elle emporte des conséquences qui vont bien au-delà de la situation personnelle du directeur de la Caf de Strasbourg et nous craignons qu'elle soit révélatrice d'un grave dysfonctionnement dans les relations entre la caisse nationale et les caisses locales.

En premier lieu, nous déplorons vivement que le directeur de la Cnaf n'ait accordé aucun crédit à l'avis pourtant motivé du président du conseil d'administration de la Caf de Strasbourg, cosigné par les vice-présidents, lesquels ne partagent « absolument pas » l'affirmation de la caisse nationale d'une « impossibilité de la mise en œuvre normale du service public » dans leur circonscription et soulignent au contraire la qualité du service assuré par la caisse d'allocations familiales en direction du public allocataire.

Nous nous interrogeons :

Quel but poursuit la direction de la caisse nationale en dénigrant l'action d'un directeur local alors que celle-ci est pleinement validée par son conseil d'administration ?

SOMMAIRE

Pages 1 et 2

Lettre ouverte à
Mesdames les Ministres

Page 2

Entrevue au Ministère de
la Santé

Page 3

Motion FO au CA de la
CNAF

Pages 3 et 4

Communiqué de
l'intersyndicale des ADD
du régime général

Page 4 et 5

Déclaration FO Conseil
d'orientation de l'UCANSS

Page 5

COG UCANSS : les moyens
doivent suivre !

Page 6

Portrait de Valérie
Grimbert FO-Hebdo

Page 7

Profession de foi élections
CCE de la CNAMTS le 30
mars 2017

Page 8

Retour en images sur la
mobilisation du 7 mars

Pour quelles raisons la caisse nationale n'est-elle pas en mesure d'entretenir avec un directeur de caisse les mêmes relations « constructives, efficaces et loyales » que celles qui caractérisent les relations locales entre ce même directeur et son conseil d'administration ?

Parce que les politiques publiques auxquelles nous prenons part ne peuvent se construire qu'en gagnant la confiance de nos partenaires, au premier rang desquels se situent les collectivités locales, il importe que les caisses d'allocations familiales soient respectées par la caisse nationale, y compris en facilitant les ajustements nécessaires au plus près des réalités de terrain. Les élus que nous rencontrons souvent sauront vous le dire.

La caisse nationale a mieux à faire que de s'égarer dans des initiatives pour le moins surprenantes et bien éloignées des priorités du service public, y compris pour chercher à déposséder les conseils d'administration locaux de leurs prérogatives, ce qui est inadmissible.

Elle a mieux à faire que de donner le sentiment de pressurer les caisses locales sans que celles-ci en aient le retour.

Ainsi, à ce jour, et alors que nous avons entamé la cinquième année de la convention d'objectifs et de gestion, les dotations budgétaires de gestion administrative n'ont toujours pas été notifiées aux organismes locaux, les plaçant ainsi dans une situation très difficile.

Diriger un réseau suppose de savoir entretenir avec les acteurs locaux, présidents et directeurs, une relation qui privilégie la confiance, l'écoute et qui associe le réseau à la recherche des bonnes stratégies. Il ne suffit pas de le clamer dans les discours. Il faut le démontrer dans les actes.

La fermeté associée à un effort de pédagogie ne pose aucun problème de principe. Le management autoritaire par une tête de réseau qui s'isole mène dans l'impasse.

Si rien ne change dans le pilotage d'un service public auquel nous consacrons tout notre engagement, nous prédisons bien d'autres difficultés.

Aussi, Mesdames les Ministres, nous vous demandons d'user de votre autorité pour aider la branche Famille à retrouver le chemin de la confiance, dans l'intérêt bien compris des familles et des allocataires.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames les Ministres, nos sentiments respectueux.

Les Présidents des Caf

ENTREVUE AU MINISTERE DE LA SANTE

Dans le cadre de la journée de mobilisation du 7 mars 2017, la FEC FO (Michel Rochette, Laurent Weber) et le SNFOCOS (Alain Gautron), ont été reçus par Benjamin Ferras, le Directeur adjoint de Cabinet de Marisol Touraine.

Nous avons rappelé les contraintes de la RMPP et les lettres de cadrage qui empêchent toutes réelles négociations salariales en faveur des personnels de la Sécurité Sociale.

Bien évidemment, le Ministère nous a rappelé les contraintes économiques et le poids de Bercy dans les négociations.

FO a réitéré sa demande d'ouverture dès 2017 des négociations confortant les garanties accordées aux personnels qui sont les victimes des nombreuses restructurations des réseaux.

Le Ministère nous a semblé très attentif à notre revendication.



MOTION FORCE OUVRIERE AU CA DE LA CNAF

7 MARS 2017

Les administrateurs FORCE OUVRIERE de la CNAF ont pris connaissance de la décision du directeur général de mettre fin aux fonctions de directeur de la CAF du Bas-Rhin. Ils ont examiné les conséquences éventuelles sur les relations partenariales de la caisse.

Dans ces circonstances, ils tiennent à apporter leur soutien au conseil d'administration de la caisse et à son Président.

Les administrateurs FORCE OUVRIERE rappellent leur profond attachement à la gouvernance de la branche famille fondée sur le paritarisme.

Ils soulignent leur volonté de voir s'instaurer à nouveau dans l'animation du réseau un climat de confiance et de responsabilité.

COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE AGENTS DE DIRECTION DU REGIME GENERAL : RENCONTRE DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CNAF LE MARDI 7 MARS 2017

Ayant pris connaissance des préoccupations certaines évoquées dans notre courrier commun au Ministère des Affaires Sociales, le Directeur Général de la CNAF nous a conviés à une réunion d'échanges. Cette rencontre, tenue avec Daniel LENOIR et son Directeur de cabinet durant plus de 2 heures, a été directe et a permis d'approfondir les difficultés vécues par les Agents de Direction et accrues par la situation récente à la CAF de Strasbourg.

En ouverture de séance, les 4 organisations syndicales nationales d'Agents de Direction ont successivement exprimé leurs préoccupations graves et grandissantes sur le climat de tension dans la branche Famille, et la situation de plus en plus difficile des Agents de Direction dans ce cadre.

Nous avons confirmé l'inquiétude et le climat profond de tension et d'insécurité professionnelle qui en résulte pour les équipes de direction, remis dans l'actualité avec la situation de la Caf de Strasbourg.

Nous avons beaucoup insisté sur l'absolue nécessité de développer des initiatives et d'obtenir un rétablissement du dialogue pour et par la Direction de la Caisse Nationale. C'est en formulant ces exigences en faveur de l'ensemble des Agents de Direction que nous estimons remplir une mission essentielle au bénéfice de nos collègues.

Nous avons également affirmé que, faute d'une communication appropriée à l'intérieur du réseau, l'émoi rencontré suite à la situation de la CAF de Strasbourg était le révélateur de tensions apparues progressivement sur certains modes de gestion de points essentiels comme les effectifs, les nouvelles législations et plus récemment les excédents ...

En réponse à cette intervention sur un contexte global, M. LENOIR nous a d'abord exprimé sa proposition d'expérimenter, au sein de la branche Famille mais dans le cadre de l'UCANSS, une démarche de médiation ou de conciliation à propos de situations individuelles connues.

Ensuite, le Directeur Général de la CNAF a indiqué que la branche Famille avait connu depuis son arrivée une modernisation accélérée, tout en reconnaissant une conjonction et une accumulation de réformes

législatives jamais apparues auparavant. Il a également rappelé les mécanismes de conduite du changement et d'écoute qu'il avait initiés, mais a confirmé qu'ils n'avaient pas permis une entente suffisante et que la tension vécue par le réseau et les équipes de Direction avait été sous-estimée par la Direction de la CNAF.

En fin d'entretien, réaffirmant notre rôle de garant des procédures légales, réglementaires et conventionnelles applicables à la situation de tout Agent de Direction, nous avons posé les questions au Directeur Général de la CNAF sur le déroulement de la procédure suivie à l'encontre de notre collègue. Nous avons obtenu des réponses précises sur les délais, les échanges préalables avec différents interlocuteurs.

M. LENOIR en fin de discussion, a convenu d'appeler à une nouvelle concertation pour un objet correspondant aux attentes et bien sûr aux compétences du collègue concerné.

Nous en avons pris note, tout en soulignant les dommages engendrés par ce type de situation médiatisée sans compter le risque de contentieux latent, préjudiciable pour les intéressés, la branche et l'image de l'Institution.

DECLARATION FORCE OUVRIERE - VOTE COG UCANSS LE 2 MARS 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, Force Ouvrière souhaite exprimer sa satisfaction quant à la méthode de travail employée pour la préparation de ce projet de COG. Cependant notre Organisation s'interroge toujours sur la pertinence en l'état, de cette contractualisation. En effet, certaines fiches de cette COG ne comprennent aucun engagement de l'Etat alors que demeurent certaines incertitudes quant aux autorisations de la tutelle. L'équilibre de cette négociation est à revoir, son objectif premier également. Il s'agit trop souvent d'exiger des organismes de Sécurité sociale des efforts drastiques de gestion déconnectés des besoins de l'Institution. Les COG pourraient être porteuses de changements souhaitables au regard des défis à relever (nombreux départs à la retraite, développement du numérique et de nouveaux métiers) mais l'Etat s'obstine toujours à imposer aux organismes de Sécurité sociale une gestion par l'austérité, qui mine le service rendu à tous les usagers, et donc le travail des agents. Force Ouvrière alerte : sans autoriser les moyens financiers et humains nécessaires, cet exercice contractuel arrive à sa limite.

Sans entrer dans le détail de toutes les fiches thématiques, Force Ouvrière souhaite souligner quelques points particuliers.

- Concernant la politique d'achats, Force Ouvrière est favorable au développement des marchés mutualisés et à la valorisation des achats responsables. Néanmoins, elle souligne la nécessité de ne pas réaliser ces marchés mutualisés à tout prix : si le local peut faire mieux, il faut lui laisser la main.
- Concernant la politique immobilière, il faut effectivement poursuivre cette reprise de tendance : préférer l'acquisition à la location. Force Ouvrière est donc favorable à l'achat du siège de l'UCANSS.

- Enfin, Force Ouvrière condamne une étatisation par « mélange de genres » : il s'agirait de laisser le pilotage de la politique de communication à la tutelle. Force Ouvrière affirme que remettre en œuvre sur le terrain les valeurs de la Sécurité sociale appelle à une indépendance de la politique de communication. C'est une prérogative des conseils et conseils d'administration des organismes et des caisses nationales.

Pour conclure, Force Ouvrière, toute en soulignant l'existence de points positifs dans ce projet de COG, constate cependant qu'il demeure contraint par la logique restrictive de l'Etat et préfigure ainsi le cadrage des futures COG des caisses nationales. C'est pourquoi Force Ouvrière votera contre ce projet.

COG UCANSS : LES MOYENS DOIVENT SUIVRE !

Le 23 Février le Directeur de l'UCANSS a présenté, lors d'une Instance nationale de concertation, la Convention d'objectifs et de gestion 2017-2020 contractualisée entre l'Etat et l'UCANSS.

Cette convention réaffirme le rôle de l'UCANSS de coordination, d'expertise, voire de pilote, dans les domaines de la gestion prospective des ressources humaines, de la formation, de l'immobilier, des achats, et des systèmes d'information qui viennent en appui de ces missions.

A ce titre l'UCANSS apporte sa contribution aussi bien auprès des Caisses nationales que des organismes locaux.

Le SNFOCOS ne peut que se réjouir de voir l'UCANSS garantir, par son action, ainsi l'unicité de l'Institution. Notamment nous tenons que l'UCANSS continue à jouer pleinement son rôle d'employeur assurant l'homogénéité des dispositifs sociaux de traitement des salariés, par-delà les politiques propres à chaque Branche.

Et nous affirmons par là-même que les partenaires sociaux doivent conserver toute leur place dans cette action de défense des intérêts communs des salariés.

Par exemple, par négociation entre les organisations syndicales et l'UCANSS, un protocole similaire à celui de la Branche Famille, concernant l'évolution du secteur informatique, a pu être passé pour la Branche Recouvrement, garantissant ainsi aux personnels concernés de se voir bénéficier des mêmes garanties, quelle que soit la Branche.

Cependant une politique ambitieuse, comme le veut l'UCANSS, de gestion du personnel ne peut être effective sans en avoir les moyens. Ainsi l'UCANSS souhaite favoriser la mobilité des agents, sur la base du volontariat cela va sans dire. Mais sans avoir les moyens de son ambition puisque ceux-ci sont corsetés par les pouvoirs publics et une RMPP qui interdisent tout accompagnement financier sérieux de cette mobilité au-delà des dispositifs existants, en termes d'évolution de carrière, de formation, de primes, de compensation des surcoûts liés au logement en cas de mobilité géographique etc.

C'est pourquoi le SNFOCOS exige le retrait de toute RMPP et que l'Institution recouvre une vraie autonomie de gestion impliquant un bénéfice pour l'ensemble des parties, et en premier lieu pour ceux qui constituent cette Institution, à savoir ses agents !

Pascal SERVENT, Secrétaire national

FAIRE EVOLUER LES CARRIERES ET LES SALAIRES DES CADRES DE LA SECU

(article Fo-Hebdo – Françoise Lambert)

Portrait de Valérie Grimbert - SNFOCOS CPAM92



Valérie a choisi de se consacrer à la défense des droits et des revendications des cadres de la Sécu à la Caisse primaire d'Assurance maladie des Hauts-de-Seine.

Valérie Grimbert, 44 ans, est chargée d'études en gestion du risque à la Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine. Elle s'occupait jusqu'en février du contrôle de la facturation des établissements de santé (hôpitaux, cliniques...), pour la Caisse nationale d'Assurance maladie et pour la CPAM.

Déléguée syndicale FO depuis janvier 2017, elle vient de choisir de se consacrer entièrement à la défense des cadres au sein de son organisme social, après des mandats de déléguée du personnel et au sein du syndicat national FO des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS).

Augmentations au mérite

80 % des cadres de la Sécurité sociale ont du mal à obtenir une évolution de leur carrière et de leur salaire, souligne Valérie. Il n'est pas rare qu'ils restent dix, voire vingt ans sans autre hausse que les 14 euros par an accordés au titre de la convention collective.

Les seules réelles augmentations possibles restent celles au point, individuelles puisque soumises au mérite.

À la Sécurité sociale, un cadre débutant perçoit un salaire de 1 300 euros net par mois. Il n'atteint le Smic que parce qu'il est payé sur quatorze mois et le passage au coefficient supérieur dans la grille de classification n'est pas automatique. La revendication principale des cadres FO de la CPAM est salariale. Ils la porteront lors de la grève et de la manifestation le 7 mars à Paris.

ELECTIONS DU CCE DE LA CNAMTS LE 30 MARS 2017

PROFESSION DE FOI FORCE OUVRIERE



Elections du Comité Central d'Entreprise de la CNAMTS

Lors des élections des Comités d'établissement et des Délégués du personnel du 17 novembre 2016, FO a réaffirmé sa première place à la CNAMTS et dans les DRSM avec 2140 voix, à presque 700 voix de différence de la seconde liste. FO gère, seule ou en commun avec d'autres organisations, une majorité des Comités d'établissement élus.

Avec 39,25% chez les employés, 23,29% chez les cadres et 19,51% chez les praticiens-conseil, FO est le seul syndicat pouvant témoigner d'une réelle représentativité dans les trois collèges et exprimer de ce fait l'indispensable solidarité entre les salariés. Vous êtes appelés aujourd'hui à élire les membres du CCE, le Comité Central d'Entreprise de la CNAMTS, devant lequel la direction générale devra présenter ses projets, ses plans, ses budgets etc.

C'est aussi dans cette instance que le personnel pourra faire remonter ses doléances, ses demandes et revendications, en bref se faire entendre par l'intermédiaire de ses élus.

Cette élection se déroule à la veille d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui ne peut que susciter l'inquiétude.

La Sécurité Sociale est gravement menacée dans son organisation et dans ses emplois par la multiplication sans fin des restructurations et mutualisations... On est en droit de s'interroger sur l'avenir même des organismes de base de l'Assurance Maladie et de ses DRSM.

En dépit de grandes affirmations qui se veulent rassurantes, la nouvelle architecture administrative de l'Etat (création de super-régions, nouveaux périmètres des ARS) a jeté les bases de nouvelles fusions dans le seul but de réaliser de nouvelles économies dont auront à pâtir les assurés sociaux et le personnel de notre Institution.

Cependant cette élection se déroule aussi dans une situation marquée par des conflits du travail qui traversent toute les caisses de Sécurité Sociale. Le 7 mars, la Sécu sera en grève avec toute la Santé. Il s'agit de défendre le droit de pouvoir se soigner.

■ De TRAM à TRIR... ■

Après le plan Travail en Réseau de l'Assurance Maladie qui déjà dessaisit les DRSM de leur service Paie, la CNAMTS veut lancer le plan Travail en Réseau Intra-Régional qui, lui, viendra impacter les activités du SM.

De la même façon que TRAM amorce le démantèlement des Caisses Primaires, TRIR menace d'amorcer celui des ELSM. Plus de département ! mais une inter-départementalisation, voire une régionalisation des activités. Par exemple, les ex-UGDR (Unité de Gestion du Risque) deviennent des UTA (Unités de territoire) à la taille d'un ELSM ou d'un secteur. La rationalisation des activités est en route et amène les ELSM à se redéfinir et à choisir leurs activités pour devenir "rentables".

Quel accompagnement des personnels qui perdent leur activité ? La CNAMTS veut-elle forcer les praticiens-conseil à travailler sur plusieurs départements ?

FO à tous les niveaux, - sa Fédération et ses syndicats locaux -, refusant d'accompagner les projets de l'employeur contraires aux intérêts du personnel, est engagée dans le combat contre TRAM. Pour les élus FO au CCE, le maintien des ELSM passe par des embauches en nombre suffisant pour faire face à toutes les activités du Service Médical.

■ Maintien des DRSM ! Non à toute fusion ! ■

FO s'était inquiétée de la mise en place par l'Etat de super-régions, suivie de fusions d'ARS sur cette nouvelle base, et des conséquences que cela pouvait avoir sur les DRSM.

"Pas dans l'Assurance Maladie !" clamait haut et fort la direction de la CNAMTS, "nous sommes in-

dépendants de l'Etat." Et pourtant des mutualisations de services de plusieurs DRSM sont apparues, sur la base des nouvelles régions bien entendu.

Alors, est-ce une lubie de FO ou une perspective réaliste ? Constatons que les directions de DRSM sont très circonspectes sur le sujet...

■ Non à toute mobilité forcée ! Respect du protocole sur les garanties conventionnelles ! ■

Dès la parution du décret rattachant les employés et cadres des DRSM à la CNAMTS, FO avait réclamé et obtenu la signature d'un accord étendant les garanties conventionnelles en cas de changement d'organisme à tout changement d'une DRSM à une autre, et même d'un ELSM à un autre. Ce protocole préserve le personnel de la mobilité forcée, fonctionnelle et/ou géographique, imposée par l'employeur.

Dependant le protocole d'accord de base sur ces garanties arrive à échéance au 31 décembre 2018. Il convient donc de négocier son renouvellement.

Mais l'UCANSS s'y refuse prétextant que, dans l'ignorance où nous sommes aujourd'hui du contenu de la nouvelle COG, nous n'aurions pas de vue sur la future architecture de l'Assurance maladie !

Cette attitude du Comex-UCANSS est très inquiétante. Elle correspond à la préconisation de la Cour des Comptes d'en finir avec tout frein à la mobilité à l'initiative de l'employeur.

FO revendique le maintien de ces garanties et leur extension aux praticiens-conseil.

**Pour la défense de nos emplois et de nos droits,
Pour le respect de notre Convention Collective Nationale
Pour la juste rémunération de notre travail
et l'augmentation de nos salaires,
VOTEZ FORCE OUVRIERE**

**Une équipe de militants de toutes régions
pour les revendications**

■ Salaires : Pour une réelle augmentation de la valeur du point ■

0,50% d'augmentation de la valeur du point bloquée depuis 2010 ! Soit environ 7€ pour un agent niveau 3.

Tel est le pourboire accordé par l'UCANSS et le ministère, alors que sur la même période le pouvoir d'achat a diminué d'au moins 7%.

■ Suppressions de postes ■

La COG 2014-2017 prévoyait 9 000 départs à la retraite pour la branche Maladie. Sur la base d'un taux de remplacement de 1 sur 2, cela signifiait donc 4500 suppressions de postes. Rappelons que seuls FO et CGT ont refusé cette COG.

Au Conseil de la CNAMTS de décembre 2016, le Directeur général a annoncé que cette estimation avait été sous-évaluée et que le chiffre rectifié était de 11 920 départs. Sur la base du même taux de remplacement, cela porterait à 6 000 les suppressions de postes. Le Directeur général attend un ar-

bitrage ministériel d'ici la fin du premier trimestre 2017, tout en précisant que cela ne permettrait plus la continuité de certains services...

Des syndicats locaux à la Confédération, FO s'oppose à cette entreprise de démolition imposée par le Pacte de responsabilité. Pour 2017, le Fonds National de Gestion de l'Assurance Maladie (frais de personnel et de fonctionnement) sera amputé de 411 millions d'euros.

Cette austérité, chaque salarié la subit au quotidien. En finir avec cette politique ! Une priorité pour FO.

■ Aider sérieusement à la mise en place des Comités d'établissement ■

Dans la plupart des régions, le personnel administratif des DRSM a été retiré des Comités d'Entreprise des Caisses régionales (CARSAT et CRAMIF). Mais la CNAMTS, qui a bataillé pendant plusieurs années pour parvenir à ce résultat, n'a rien préparé pour donner des moyens réels aux nouvelles structures que sont les Comités d'établissement. C'est ainsi que les représentants du personnel, souvent élus pour la première fois dans un CE, sans aucune expérience, se sont retrouvés dans des locaux provisoires style "mouchoirs de poche", sans matériel informatique, avec un mobilier réduit au strict minimum.

Prendre contact avec un avocat, sélectionner un expert-comptable, ouvrir un compte bancaire etc., toutes ces tâches indispensables ont dû être effectuées sans moyens à la hauteur, en particulier en

heures de mandats. Depuis des semaines les nouvelles équipes soutenues par leur syndicat FO ont obtenu quelques résultats.

Mais cela ne fait pas encore le compte ! La Fédération FO et le SNFOCOS ont demandé à rencontrer la direction de la CNAMTS pour en discuter... dès avant les fêtes de fin d'année. La CNAMTS nous a assurés que nous serions bientôt recus. Mieux vaut tard que jamais...

Ce sera l'une des missions importantes des membres du CCE : faire remonter à la direction de la Caisse Nationale les difficultés de fonctionnement des Comités d'Etablissement dès lors qu'elles relèvent de l'employeur.

Pour que le CCE soit l'expression des Comités d'établissement auprès de la direction de la CNAMTS, votez FO !

■ La loi Travail à la Sécu ■

En application de la loi EL KHOMRI, l'UCANSS demande aux fédérations syndicales de négocier "l'ordre public conventionnel". En clair, il faudrait distinguer les droits qui continueraient à être négociés avec l'UCANSS de ceux qui ne seraient plus négociés qu'à l'échelon de chaque organisme.

FO se prononce clairement pour le maintien intégral de nos Conventions Collectives Nationales (employés et cadres, et praticiens-conseil) qui unissent les personnels de toute la Sécurité Sociale, et pour l'unité d'action la plus large pour leur défense.

Elire des représentants assidus, actifs et qui rendent des comptes

En avril 2016, vous avez élu pour vous représenter au Conseil de la CNAMTS un employé FO, Luc BERANGER et sa suppléante Laurence DUBOEU.

L'élu FO a participé à toutes les réunions du Conseil. Il est intervenu à chaque séance.

La Fédération a publié toutes ses interventions, accompagnées des informations les plus importantes communiquées par le Directeur général, et a fait connaître aussi des prises de position révélatrices de conseillers ou encore du représentant de l'Etat. Les autres élus peuvent-ils en dire autant ?

Alors, que vous soyez employé, cadre ou praticien-conseil, votez FO !

Collège EMPLOYÉS
Listes menées par
Valérie MAISON (titulaire)
et Adrien LARSY (suppléant)

Collège CADRES
Listes menées par
Alain MAZY (titulaire)
et Eric ZANZUCCHI (suppléant)

Collège PRATICIENS-CONSEIL
Listes menées par
Thomas CORREZE



**Pour tous contacts:
Fédération des Employés et Cadres FO
Section fédérale des organismes sociaux
orgsociaux@efco.fr
Snfocos - snfocos@wanadoo.fr**



AGENDA

9 mars

Groupe de travail paritaire portant sur les questions relatives aux ADD

14 mars

RPN retour sur le programme de négociations 2017-2019 et complémentaire santé

16 mars

Commission Santé, Sécurité et conditions de travail

21 mars

CPP SNFOCOS
Encadrement

CPP SNFOCOS
Retraités

22 mars

INC
Recouvrement

RETOUR EN IMAGES SUR LA MOBILISATION DU 7 MARS



NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RESEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS
SONT SUR [FLICKR](#)